



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 25 mars
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 05 mars 2021

Délibération B20210311_33	Réhabilitation de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges – Réponse à l'appel à projets « reconquête des friches en Occitanie »
--------------------------------------	---

Etaient présents : AUDOUBERT René, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT ÉRIC, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés : BAUDINIÈRE Julien, DANES Richard, DEGA Gilbert, FERRAGE Pierre, Payen Éric, SENECLAUZE Christian.

Pouvoirs : Murcia Christian pouvoir à Jean CHALDUC, VIEL Pierre pouvoir à Denis TURREL.

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34 (Maire de Lapeyrère décédé)
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 28

OBJET : Réhabilitation de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges – Réponse à l'appel à projets « reconquête des friches en Occitanie »

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le portage, par l'EPCI, d'un projet de réhabilitation de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges, sous réserve de sa faisabilité juridique et financière, de son modèle économique, et de son intégration sur le territoire.

En partenariat avec plusieurs partenaires (Etat, ADEME, Banque des Territoires, EPF Occitanie, CAUE...), le Conseil Régional d'Occitanie a publié un nouvel appel à projets dédié à la reconquête des friches en Occitanie. Celui a pour objectif de promouvoir et d'accompagner la sobriété foncière en identifiant des projets concrets de requalification de friches et en accompagnant ces derniers de bout en bout grâce aux moyens propres de chacun des partenaires dans une démarche coordonnée.

L'AAP en question poursuit plusieurs objectifs (« zéro artificialisation naturelle », relocalisation d'activités économiques, nouveau modèle de développement, rééquilibrage territorial, renaturation...), le programme « reconquête des friches » vise à :

- Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets susceptibles de renforcer l'attractivité d'un territoire sur des friches qui altèrent souvent l'environnement et les paysages, tout en préservant le patrimoine architectural, culturel ou naturel ;
- Inciter à la réaffectation des friches sur de nouveaux usages au travers de projets structurants, intégrés, et créer une dynamique locale autour de projet de reconversion ou de renaturation.

Dans la mesure où le projet est retenu au titre de l'AAP, celui-ci pourra bénéficier d'un accompagnement technique et financier des partenaires ciblés dans le programme, notamment au titre du dispositif d'intervention régional en faveur de la reconquête des friches en Occitanie soutenu par le Conseil Régional et l'ADEME.

Les candidatures à cette nouvelle session doivent être déposées avant le 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Président propose ainsi de positionner le projet de réhabilitation de la cave de Lavelanet-de-Comminges.

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le positionnement du projet de réhabilitation de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges au titre de l'appel à projets régional « reconquête des friches en Occitanie ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer une candidature pour le compte de la Communauté de Communes du Volvestre en réponse dudit appel à projets avant le 1^{er} juin 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions mobilisable dans le cadre de ce projet auprès des différents partenaires financiers concernés : Etat, Conseil Régional d'Occitanie, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Union Européenne (LEADER).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous les actes, conventions et avenants relatifs à la présente décision.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

**Le Président,
Denis TURREL**



28 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.